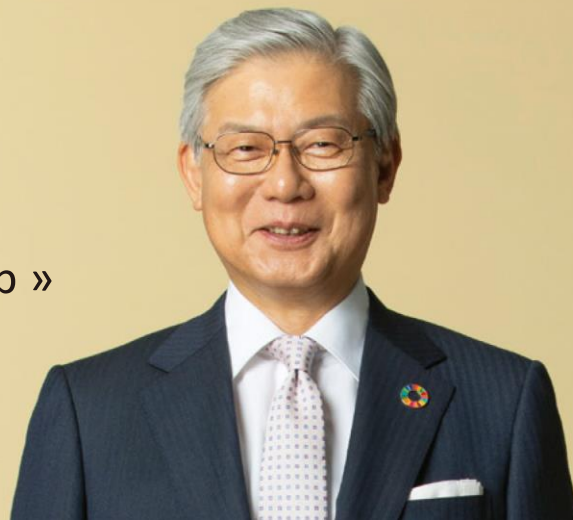


Code de conduite

Révision du « Code de conduite de NEC Group »



Vingt ans se sont écoulés depuis la création initiale du « Code de conduite de NEC » en 1999. Depuis, des révisions ont été apportées en 2004, ce qui a abouti au « Code de conduite de NEC Group » actuel qui représente le Code de conduite standard de NEC Group dans le monde entier. Dès le tout début, ce code a régulièrement joué un rôle important en tant que directive pour garantir la conformité de NEC Group.

Ces dernières années, l'environnement commercial mondial a rapidement évolué et, en plus de se concentrer sur la conformité, le NEC Group a également tourné son attention vers la promotion des objectifs de développement durable (ODD) et des initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Le NEC Group contribue à la création de valeurs de sûreté, de sécurité, d'équité et d'efficacité en utilisant ses compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de résoudre de nouveaux problèmes sociaux liés à l'ère de l'inclusion numérique. Pour réussir, il est essentiel que nous préservions notre intégrité et maintenions un niveau élevé d'éthique pour bénéficier de la confiance de la société.

Aujourd'hui, alors que le NEC Group célèbre les 120 ans de sa création, les 20 ans du « Code de conduite de NEC » et un fier héritage de primauté de la conformité, nous procédons à une révision du « Code de conduite de NEC Group ». Avec cette révision, les concepts de « Droits de l'homme » et d'« Environnement » seront pris en compte du point de vue des critères d'ESG. Une plus grande attention sera également accordée à la conduite des employés de NEC en tant que membres d'une entreprise mondiale qui résout les problèmes sociaux grâce au pouvoir des TIC.

J'attends de tous les membres de NEC Group qu'ils gagnent la confiance de la société et l'entretiennent de manière continue, en tenant compte du nouveau « Code de conduite de NEC Group » et qu'ils en garantissent la conformité avec une intégrité sans faille.

Janvier 2020
Président et PDG
Takashi Niino
NEC Corporation

Révision du « Code de conduite de NEC Group »

Dans la lignée de ce que notre Président-directeur général, Takashi Niino, vient d'exprimer, je souhaite contribuer à l'amélioration et à la performance de la Culture d'éthique et de conformité de NEC et de l'intégrité dans les activités commerciales.

Notre Code de conduite reflète les valeurs et principes d'entreprise qui guident notre Groupe et l'activité de tous nos collaborateurs.

L'approbation et la mise en œuvre efficace des Politiques de NEC, notamment notre Code de conduite et notre Système de lutte contre la corruption, constituent l'une de nos principales priorités afin de devenir une référence dans notre secteur.

Nous sommes convaincus que tous nos efforts pour développer les valeurs de NEC et construire une solide réputation nous permettront de devenir une entreprise plus prospère.

La contribution de chacun d'entre vous est essentielle pour réussir dans notre mission qui consiste à faire des affaires dans le respect des normes éthiques et de conformité les plus élevées.

Janvier 2020
Président et PDG
Chris Jackson
NEC Europe



Dispositions générales

Portée de l'application

Le présent Code de conduite s'applique à tous les dirigeants et employés de chaque société de NEC Group (y compris les collaborateurs avec contrat à durée déterminée, les collaborateurs temporaires et ceux à temps partiel). « NEC Group » désigne NEC Europe Ltd. et ses filiales. Les Tiers doivent également connaître le contenu du Code de conduite et confirmer qu'ils en respectent les principes.

Établissement et révision

Le présent Code de conduite sera établi ou révisé sur approbation du Conseil d'administration de NEC Europe Ltd., après délibérations du Comité de contrôle des risques et de conformité de NEC Corporation. Chaque filiale de NEC Europe Ltd. peut partiellement modifier le contenu du présent Code de conduite dans la mesure où cette modification est conforme au présent Code de conduite, et peut appliquer le Code de conduite modifié à ses dirigeants et collaborateurs dès son approbation par le Conseil d'administration de ladite entreprise.

Conformité au Code de conduite

Les dirigeants et collaborateurs sont tenus de se conformer au présent Code de conduite. Les dirigeants, le directeur général de chaque service et le personnel de direction doivent prendre la direction de la mise en œuvre du présent Code de conduite et développer une culture ouverte dans leur organisation. Ils doivent également fournir des conseils et des recommandations aux collaborateurs pour veiller à ce qu'ils respectent les dispositions énoncées dans le présent Code de conduite. Les services concernés établiront des politiques, directives et manuels de comportement internes, encourageront la sensibilisation aux règles spécifiques à suivre, fourniront des conseils et des recommandations, et effectueront toute autre activité nécessaire.

Conséquences d'une violation

Si un dirigeant ou un collaborateur enfreint le présent Code de conduite, ce dirigeant ou collaborateur pourra faire l'objet de mesures disciplinaires conformément aux lois et réglementations en vigueur, et aux politiques internes. Si la Société subit des pertes ou des dommages causés par une telle violation, elle peut entamer une action en dommages et intérêts et prendre d'autres mesures légales.

Système opérationnel

Le présent Code de conduite sera supervisé par le service Juridique et Gouvernance en Europe qui favorisera la conformité au présent Code de conduite en coopération avec les filiales et les services appropriés de NEC Europe Ltd. Le Bureau d'audit d'entreprise de NEC Corporation vérifiera le statut de conformité au présent Code de conduite.



1. Position de base

Agit de bonne foi selon des normes éthiques élevées

Je me conformerai aux règles internationales, aux lois et réglementations en vigueur, au présent Code de conduite, aux politiques et aux directives internes dans tous les aspects des activités de la Société et en toutes circonstances ; je comprends également les cultures et les coutumes des pays et des régions, et j'agis de bonne foi en faisant preuve d'une bonne conscience sociale basée sur des normes éthiques élevées.

Sensibilisation et responsabilité en tant que collaborateur d'une société de TIC

Je reconnaitrai ma responsabilité en tant que collaborateur de la Société qui crée une nouvelle valeur par le biais des TIC, et j'utiliserai les TIC activement et de manière appropriée. De plus, je comprendrai pleinement la valeur et l'importance des informations. Je veillerai aussi à respecter les droits de l'homme dans le cadre de l'utilisation des données et à mettre en œuvre la sécurité des informations, y compris les mesures contre les cyberattaques, et je m'efforcerai ainsi de gagner la confiance des clients et de la société.

Coexistence avec les communautés locales

J'accepterai toujours les demandes sociales avec modestie et sincérité, et j'agirai pour contribuer au développement des économies, des cultures et de l'éducation au niveau local par le biais de nos activités commerciales et communautaires d'entreprise citoyenne.

Relation équitable avec les parties prenantes

J'entretiendrai une relation juste, équitable et transparente avec les parties prenantes et ne réaliserai aucun acte de corruption, de collusion, de coercition ou de fraude, ni aucune autre faute.

Interdiction de tout acte contraire aux intérêts de la Société

Je n'effectuerai aucun acte visant à favoriser mes propres intérêts ou ceux d'un tiers en allant à l'encontre des intérêts légitimes de la Société ni aucun acte susceptible de porter atteinte à la confiance ou à l'honneur de NEC Group ou d'entraîner une perte ou un dommage pour la Société.

2. Respect des droits de l'homme

Respect des droits de l'homme

Je comprendrai la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres normes internationales sur les droits de l'homme et je respecterai les droits de l'homme. Je n'autoriserai aucune action pouvant être préjudiciable concernant la race, les croyances, l'âge, la position sociale, l'origine familiale, la nationalité, l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle, ou le handicap, ou aucun acte susceptible d'offenser la dignité d'une personne, quelle qu'elle soit comme l'intimidation, le harcèlement, le travail des enfants ou le travail forcé.

Respect de la vie privée

Je respecterai les informations relevant de la vie privée des personnes qui sont obtenues sur le lieu de travail ou dans le cadre de mes fonctions. De plus, je veillerai tout particulièrement à garantir que nos activités commerciales qui résolvent les problèmes sociaux grâce aux TIC n'entraînent aucun problème en matière de confidentialité ou de droits de l'homme.

Respect du mode de vie de chacun

Je respecterai les diverses caractéristiques et valeurs de mes collègues et d'autres parties prenantes, et je créerai et encouragerai donc les autres à créer une nouvelle valeur sociale et une nouvelle innovation. En outre, je m'efforcerai de préserver l'équilibre entre mon travail et ma vie privée grâce aux TIC afin de diversifier les styles de travail et d'améliorer la productivité, et ainsi de suivre ma manière de vivre dans la bonne humeur et avec espoir.





3. Préservation de l'environnement

Préservation de l'environnement à l'échelle internationale à l'aide de technologies avancées et création d'une société durable

Je contribuerai à réduire l'impact des changements climatiques et des charges environnementales, à promouvoir les ressources recyclées et à préserver la diversité biologique avec nos clients et par le biais de nos activités commerciales en fournissant des solutions et des services TIC à l'aide de nos compétences en technologie avancée, contribuant ainsi à la création d'une société durable.

Mesures prises par chaque personne individuellement

Pour l'utilisation durable de ressources limitées, je mettrai en œuvre les mesures que chacun d'entre nous peut prendre à son échelle, comme économiser l'énergie, réduire la quantité de déchets et recourir au tri sélectif des déchets pour leur réutilisation ou leur recyclage.



4. Activités commerciales avec Intégrité

Qualité sûre et fiable pour tous les clients

Je ferai toujours mon possible pour satisfaire nos clients et je porterai une attention totale à la sécurité et à la qualité de nos produits et services. En outre, je m'efforcerai de contribuer à l'avènement d'une société durable dans laquelle les avantages des TIC peuvent s'étendre à toutes les personnes grâce à la fourniture de nos produits et services qui adoptent des perspectives individuelles et sociales diverses tout en exploitant une conception universelle.

Divulgarion, communication et création conjointe des informations avec les parties prenantes

Je divulguerai de manière appropriée et active les informations d'entreprise aux parties prenantes et communiquerai avec elles au-delà des frontières pour créer de nouvelles valeurs et résoudre les problèmes sociaux.

Concurrence loyale

Je reconnaitrai l'importance d'une concurrence loyale et libre sur le marché, et je n'adopterai pas de restrictions injustes sur les transactions, comme la collusion et les cartels, les transactions déloyales ou tout acte susceptible d'être interprété comme tel.

Relation avec les distributeurs

Je réaliserai toujours des transactions de bonne foi et de manière loyale et équitable avec nos distributeurs. Je ne participerai à aucun(e) traitement injuste ou discriminatoire, acte d'exclusion, restriction sur les activités commerciales ou à toute autre action de mauvaise foi. En outre, j'encouragerai nos distributeurs à agir conformément au présent Code de conduite.

Approvisionnement responsable

Dans les transactions avec nos fournisseurs, j'agirai toujours de bonne foi et de manière loyale et équitable. Je ne rechercherai pas de gain personnel ni ne réaliserai aucune transaction qui amènerait une autre partie à subir un désavantage inapproprié dû à l'utilisation abusive d'une position supérieure. En outre, j'encouragerai nos fournisseurs à agir conformément au présent Code de conduite.

Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Je ne serai impliqué dans aucun acte de corruption avec d'autres parties, y compris les paiements de facilitation, notamment auprès d'agents publics et d'agents gouvernementaux, d'organisations supranationales ou internationales, dans tous les pays ou régions où nous exerçons nos activités.

Divertissements, cadeaux, dons et activités politiques

J'entretiendrai une relation solide avec les autres parties, y compris les responsables publics et les fonctionnaires gouvernementaux, dans tous les pays et régions où nous exerçons nos activités, et je ne fournirai ni ne recevrai aucun cadeau ou divertissement en dehors de la mesure raisonnable reconnue par les conventions sociales et je respecterai toujours la Politique anticorruption de NEC Group EMEA. En ce qui concerne les dons, les financements politiques et les activités politiques, j'examinerai en détail leur nécessité et de leur validité et je respecterai les lois applicables et les réglementations internes en vigueur.

Interdiction de toute participation à des actes antisociaux

Je ne créerai aucun lien avec des organisations ou entités antisociales et je n'entreprendrai aucune action susceptible de promouvoir les activités de ces entités.

Gestion des importations et des exportations

Afin de préserver la paix et la sécurité internationales, je procéderai à l'importation et à l'exportation de produits, de technologies et de services conformément aux lois, règles, réglementations et sanctions économiques nationales et internationales en vigueur.

Publicité et annonces sincères

J'indiquerai avec précision la qualité, les performances et les spécifications des produits et services dans nos publicités, nos annonces et toutes les autres activités de vente afin d'éviter les expressions trompeuses, et je n'utiliserai aucune expression pouvant être diffamatoire, calomnieuse ou discriminatoire sur le plan social.

Rapports financiers exacts

Je veillerai à l'exactitude et à la justesse de tous les dossiers financiers, registres comptables et autres enregistrements. Je n'effectuerai aucun traitement comptable de manière inappropriée ni aucune autre action susceptible de causer des pertes ou des dommages pour la Société.

Réponse en cas d'urgence

En cas de désastre, comme une catastrophe naturelle, une attaque cyberterroriste ou une maladie infectieuse, en tant que membre d'une société de TIC qui soutient la société avec sa technologie avancée, je ferai tout mon possible pour contribuer à la reprise rapide de l'infrastructure sociale et minimiser l'impact sur les parties prenantes. En outre, j'adopterai un style de travail permettant la continuité des activités grâce aux TIC.



5. Gestion des actifs et des informations de la Société

Gestion et utilisation appropriées des actifs de la Société

Je gérerai correctement les actifs de la Société (matériels et immatériels) et je ne les utiliserai pas à des fins privées ou à toute autre fin sans rapport avec les activités commerciales de la Société.

Gestion des informations confidentielles

Je gérerai strictement les informations confidentielles des parties internes et externes qui sont acquises dans le cadre de mes fonctions ou de transactions commerciales, et je ne divulguerai ni ne dévoilerai de telles informations d'une manière qui viole les procédures stipulées dans les réglementations internes ni ne les utiliserai de manière inappropriée ou injuste non seulement pendant mon emploi au sein de la Société, mais également par la suite.



Gestion des données à caractère personnel

Je reconnaitrai l'importance de protéger les données à caractère personnel et d'acquies, d'utiliser, de fournir et de détruire comme il convient les données à caractère personnel. En outre, je prendrai les mesures de sécurité nécessaires et appropriées pour les données à caractère personnel traitées afin d'empêcher les fuites, les pertes ou la destruction de ces données à caractère personnel, ou d'y remédier.

Interdiction de tout délit d'initié

Je n'utiliserai pas d'informations non publiques de NEC Group ou d'autres sociétés acquises dans le cadre de l'exécution de mes obligations ou de transactions commerciales pour la vente ou l'achat de titres négociables, y compris la négociation d'actions. En outre, je n'exploiterai abusivement aucune de ces informations non publiques pour fournir un avantage ou un profit, quel qu'il soit, à un tiers.

Protection et utilisation des droits de propriété intellectuelle

Je protégerai et préserverai les droits de propriété intellectuelle tels que les droits de brevet, les droits d'auteur et les marques commerciales obtenus dans le cadre de nos activités de recherche et de développement ou lors d'autres activités intellectuelles, et je m'efforcerai de les utiliser activement. Je respecterai et je ne violerai pas les droits légitimes de propriété intellectuelle de tiers, et je ne les utiliserai pas illégalement.

Consultation et signalement en cas de doutes et de préoccupations en matière de conformité



En cas de doutes concernant le présent Code de conduite, les politiques et directives internes ou les lois et réglementations en vigueur, ou, si j'ai connaissance d'un acte qui en constitue une violation, je ne l'ignorerai pas et je consulterai mes supérieurs ou les services concernés pour résoudre le problème. Si je ne suis pas en mesure de m'adresser à mes supérieurs ou aux services concernés, je contacterai le service Juridique et Gouvernance d'Europe (legal@emea.nec.com) ou le canal de lancement d'alerte de NEC « Safecall » (<http://www.safecall.co.uk/contact/>).

Si la Société me demande de coopérer à l'enquête concernant l'affaire sur laquelle j'ai demandé des conseils ou que j'ai signalée, je m'exécute de bonne foi. La Société répondra de bonne foi à cette consultation ou à ce signalement.

Maintien strict de la confidentialité

La Société garantit que la confidentialité des faits et du contenu des consultations et des signalements sera strictement préservée afin de protéger la personne qui a demandé une consultation ou signalé cette affaire ou qui a coopéré à une enquête.

Interdiction de représailles

La Société interdit tout traitement préjudiciable ou toute tentative de représailles à l'encontre d'une personne ayant demandé une consultation ou signalé une affaire ou ayant coopéré à une enquête.

